



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Décision n° 2024-17
Date : 24 octobre 2024

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché n°2024-01/01/00068 intitulé « Création d'une boucle cyclable Canal Forêt » - Lot 1 - Avenant n° 1.

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération n°2020-07-2-02 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil communautaire à la Présidente ;

VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil communautaire à la Présidente ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT l'attribution du marché de travaux, lot 1 - Terrassement - Voirie - Assainissement EP à l'entreprise LANDAIS SAS - Lieudit Barel - 44130 St Omer de Blain, pour un montant HT de : 197 989,60 € ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le marché initial, par la création de prix nouveaux pour la réfection du cheminement piéton entre l'allée du château et le city stade sur la commune du Gâvre et par l'adaptation de prix existants au marché ;

PAR CES MOTIFS,

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la signature d'un avenant n° 1 au marché initial - Lot 1 - pour un montant de 314,40 € HT, portant le nouveau montant du marché à 198 304 € HT, soit une augmentation de +0,158 % du montant du marché.

Article 2 : D'imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet.

**Pour extrait conforme,
La Présidente,
Rita SCHLADT**



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241024-2024-17-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2024



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241024-2024-17-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2024